



Domaine de Berlioz

Conditions particulières de vente pour compagnie

L'acheteur s'engage à respecter les points suivants :

- L'acheteur doit maintenir le chat en bonne santé, le chaton sera en ordre de vaccins, aura une bonne alimentation (de qualité), de l'eau fraîche à sa disposition et un environnement propre et sûr. Le chat recevra une attention humaine fréquente et aimable, il ne doit pas être enfermé dans une cage. Il sera brossé et entretenu régulièrement pour garder un pelage sain.
- Le chat sera interdit de sortie à l'extérieur (sans surveillance), sauf en laisse ou dans un endroit clos.
- L'acheteur doit informer l'éleveuse de tout changement d'adresse et/ou numéro de téléphone pendant la possession du chat.
- L'éleveuse garantit la bonne santé du chaton à la date du départ, si celui-ci souffre de toute maladie évidente 2 jours après la date de l'achat, l'acheteur aura le droit de rendre le chaton et sera remboursé. Le chaton doit avoir été vu par un vétérinaire agréé qui l'atteste.
- L'éleveuse est incapable de certifier son développement corporel futur (ni son gabarit, ni sa robe) ou un succès quelconque en exposition.
- L'acheteur doit veiller à avoir un suivi régulier de la santé du chat chez un vétérinaire agréé (traitement antiparasitaire, vermifuge, rappels de vaccins tous les ans) et faire appel au vétérinaire en cas de signe de maladie ou de changement de comportement.
- L'acheteur ne doit jamais faire dégriffer son chat (Interdit par la loi).
- Pour tout motif, l'acheteur n'est pas autorisé à vendre ou à céder le chaton à quelqu'un d'autre sans l'accord écrit de l'éleveuse. Le chaton ne peut pas être présenté à un refuge, à un laboratoire de recherche et établissements similaires.
- Si pour quelques raisons que ce soit, le propriétaire ne pouvait plus garder son chat, il devra le restituer à son éleveuse SANS COMPENSATION FINANCIERE. Sauf si accord mutuel pour le remplacement du chat.
- L'acheteur doit donner des nouvelles au moins 2X/an de l'état de santé et de l'évolution du chat ainsi que quelques clichés de celui-ci.

En signant ces conditions particulières, vous vous engagez à les respecter

Fait en double exemplaires à Hannut, chacune des parties recevant un exemplaire

Le vendeur : Legros Harmony	L'acheteur : Mention « lu et approuvé + signature
-----------------------------	--